

SOMMAIRE

I	Principes	1
II.	Mission de service public relative au transport intérieur de voyageurs assuré par les trains du service ordinaire	3
III.	Mission de service public relative à l'acquisition, la construction, l'entretien, la gestion et l'exploitation de l'infrastructure. Investissements en matériel roulant	6
IV.	Mission de service public relative aux prestations à fournir par la SNCB pour les besoins de la nation.....	9
V.	Relations financières entre l'Etat et la SNCB	10
VI.	Versement des contributions et compensations financières de l'Etat.....	16
VII.	Tarifcation	17
VIII.	Qualité du service et règles de conduite à l'égard des usagers	18
IX.	Plan d'Entreprise	22
X.	Restructuration financière de la SNCB	23
XI.	Matières d'intérêt économique stratégique	24
XII.	Dispositions diverses.....	25
XIII.	Suivi et exécution du contrat de gestion	25
XIV.	Clauses de sauvegarde	26
XV.	Disposition transitoire	27

ANNEXES

- Annexe 1.** Carte réseau voyageurs
- Annexe 2.** Gares à statut "intervilles"
- Annexe 3.** Gares et points d'arrêt à statut "local"
- Annexe 4.** Relations intervilles
- Annexe 5.** Procédure pour l'élaboration et l'exécution du programme d'investissements
- Annexe 6.** Frais généraux à appliquer sur les investissements
- Annexe 7.** Charges relatives aux installations de l'infrastructure ferroviaire
- Annexe 8.** Réductions et gratuités imposées par l'Etat, compensées par le Ministère des Communications et de l'Infrastructure et prévues à l'art. 29
- Annexe 9.** Réductions ou gratuités accordées à certaines catégories de bénéficiaires prévues à l'art. 30
- Annexe 10.** Gratuités imposées, non compensées par l'Etat prévues à l'Article 31
- Annexe 11.** Détail des opérations de financement alternatif de la SNCB
- Annexe 12.** Résultats d'exploitation 1992 -1996 (document d'information SNCB)